



Terres de Save

11 Chemin de Mariette 31530 Lévignac sur Save
Tel: 05 61 85 02 25 ou 06 79 41 22 40

contact@terresdesave.org - www.terresdesave.org

Création des Jardins Familiaux et Partagés de Lévignac sur Save

Sommaire:

- 1)Contexte territorial
- 2)Objectifs
- 3)Descriptif
 - 3.1 Moyens à mobiliser
 - 3.2 Public ciblé
 - 3.3 Partenaires techniques et financiers
- 4)Projet technique
- 5)Plan

Vos interlocuteurs:

Porteur du projet:
Association Terres de Save
11, chemin de Mariette 31530 Lévignac
06 79 41 22 40 / 06 03 29 09 09

Valerie Vanneste: présidente.
Alison Rao: trésorière.
Marie-Line Dispans: vice-présidente.

1) Contexte territorial:

Lévignac sur Save se trouve à une vingtaine de kilomètres de Toulouse et à 15 km de l'aéroport de Toulouse Blagnac.

Le village d'origine rural voit sa population augmenter du fait de sa proximité avec Toulouse et l'industrie aéronautique.

De nombreuses familles sont venues s'installer et des petits collectifs ont vu le jour pour les accueillir en appartements sans jardin.

Le village est bordé par la rivière Save à l'Ouest et par la forêt de Bouconne à l'Est.

La municipalité a voté la réhabilitation de l'Ile du Moulin, site de 6 hectares situé au centre du village, entre la Save et le canal qui alimentait ce moulin. Dans ce contexte, l'Association Terres de Save y intègre des Jardins Familiaux et Partagés ainsi qu'un espace dédié à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

2) Objectifs:

Permettre aux habitants de la commune ne possédant pas de jardin de cultiver un morceau de terre afin de pouvoir récolter leurs légumes et ce particulièrement pour les familles et personnes seules à revenus modestes.

Créer un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels jouant un rôle dans les loisirs, la vie familiale, favorisant lien social et vie associative.

Faire de ce lieu un endroit privilégié pour l'initiation à la nature et surtout à la protection de l'environnement en créant des ateliers et des formations à la culture biologique.

Impliquer les plus jeunes, les écoles et le CLAE/CLSH, dans les cycles naturels de production potagère en utilisant les jardins familiaux comme support pédagogique.

Mettre à disposition une parcelle permettant aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite de cultiver leur potager.

Créer un bassin « biodiversité » pour permettre un filtrage naturel de l'eau du puits afin d'éliminer les nitrates et autres polluants présents dans le sol, dus aux pratiques agricoles environnantes. Il permettra également un contrôle naturel des insectes nuisibles.

Le projet des Jardins du Moulin regroupe des personnes d'origines diverses et variées. Ce projet est une démarche collective permettant le choix de pouvoir jardiner sur une parcelle individuelle ou bien sur une parcelle partagée commune à tous. Dans les deux cas, cela implique de la part des jardiniers un investissement personnel, créant ainsi un lien entre les habitants du village qui apprendront à se connaître et à mettre en commun leurs compétences.

Il s'inscrit dans une démarche éducative Environnementale pour tous.

3) Descriptif:

3.1 Moyens à mobiliser:

Une enquête a été réalisée en avril 2009 auprès de la population. Terres de Save a distribué dans les boîtes aux lettres un questionnaire sur les besoins et souhaits de chacun quant à la nécessité de créer des Jardins Familiaux à Lévignac sur Save.

Avec l'aide du Centre Social et de la Mairie, de nombreux questionnaires nous ont été retournés en indiquant un besoin réel et une attente déjà formulée par la Municipalité et ses habitants.

La réalisation des Jardins peut donc se mettre en place. Le terrain mis à disposition par la Municipalité permet la création de parcelles individuelles, d'un jardin partagé et d'une petite parcelle pour les personnes à mobilité réduite.

La Municipalité intégrera les Jardins dans le cadre d'un Projet Environnemental sur l'Ile du Moulin. L'accès aux Jardins Familiaux existe, seule l'infrastructure du site de culture reste à être mise en place.

Les Jardins intégreront le paysage bucolique existant.

3.2 Public Ciblé:

Toutes les candidatures de personnes intéressées par une parcelle seront étudiées. La priorité sera donnée aux personnes suivantes:

- Habitant à Lévignac.
- Ne disposant pas de terrain.

Quand celles ci seront toutes attribuées, une liste d'attente sera mise en place.

Les Jardins Partagés permettront aux personnes seules ne désirant pas s'investir sur une parcelle, de pratiquer la culture potagère en communauté.

Un bail sera établi entre le jardinier et Terres de Save. Le montant de la location annuelle sera fixé en fonction des frais de fonctionnement des Jardins Familiaux.

3.3 Partenaires techniques et financiers

Sont associés à ce projet:

- l'Association Terres de Save et Jardiniers de France,
- La municipalité de Lévignac,
- La fondation de France à travers la Fondation JM Bruneau
- Le Centre Social qui communique régulièrement sur l'avancement du projet,
- Différents interlocuteurs qualifiés dans la mise en œuvre et le fonctionnement des Jardins:
 - « Jardins Familiaux de l'Isle- Jourdain », « L'Association des jardiniers de Tournefeuille »
 - Mr Jean Louis BABEC de l'Entreprise BABEC ROUMEC Paysagiste.

4. Projet Technique

Mise à disposition d'un terrain de 2700m² par la municipalité de Lévigac sur Save

Une partie du terrain est boisée et ne permet pas dans l'état actuel la création de parcelles locatives. De ce fait seule la partie non boisée du terrain sera utilisée pour placer ces parcelles.

La partie boisée sera dédiée à la biodiversité et à la création d'espaces pour des cultures alternatives: permaculture, agroécologie, etc...

Raccordement réseau EDF et Eau.

Préparation du site: Étude de la nature du sol: vérifier les taux de nitrates et/ou autres polluants pour confirmer la compatibilité du sol avec la culture potagère.

Nettoyage et préparation du sol.

4.1 Clôtures et portail

Afin Sécuriser le site pour l'équipement et les végétaux, et limiter les actes de vandalisme.

La clôture sera en grillage et soutenue par des poteaux ancrés au sol.

Le portail permettra uniquement, et après autorisation, l'accès aux véhicules pour la livraison de matériel et celui des personnes à mobilité réduite ainsi que des piétons. Éventuellement un portail pour piétons sera intégré.

4.2 Espace commun

Un espace sera consacré aux échanges intergénérationnels. Ce lieu permettra aussi de réaliser des animations auprès des écoles et CLAE ainsi que d'organiser des ateliers de formations, d'informations à l'attention des jardiniers et dispensés par tous les acteurs du domaine de l'environnement.

On y trouvera la cabane pour le rangement des outils, le raccordement au réseau EDF et le point d'eau.

4.3 Panneaux d'information

Informers les jardiniers par un panneau d'accueil, sur les activités en cours, afficher le Règlement Intérieur, le plan du site et les règles de sécurité des Jardins. Implanter d'autres panneaux à but éducatif, permettant d'identifier la faune et la flore des jardins.

4.4 Coin Nature

Afin de Développer la Biodiversité, et favoriser l'éducation à l'environnement naturel et aux ressources, un espace sera laissé sauvage en sous bois, on pourra y intégrer, des ruches, des « hôtels » pour insectes.

4.5 Cabanes individuelles

Dédiées au rangement du matériel de jardinage, graines, pots et brouette elles seront implantées sur les parcelles louées à l'usage des jardiniers.

5) Plan

Implantation des Jardins sur l'Ile du Moulin

